

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 6 août 2018, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Suzanne Jutras, M. Martin Loubier, M. Guy Lapointe, M. Daniel Audet et M. Jonatan Audet.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Le conseiller Sébastien Alix est absent.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-186

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2018 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2018-187

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2018 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUILLET 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2018 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2018-188

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2018 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

- Les modalités du programme de la TECQ 2014-2018 ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire aux municipalités pour compléter les travaux prévus à leur programmation de travaux, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

- **La mairesse Céline Gagné**

- Membre d'office de tous les comités municipaux
- Représentante à la MRC
- Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
- Équipe de développement du Haut-Saint-François
- Comité de la route 257

2 juillet séance ordinaire du conseil

12 juillet FDT – comité de coordination, les portes ouvertes en fonction de la DGI

18 juillet rencontre avec les fonctionnaires du MTQ et les députés pour la route 257

18 juillet rencontre pour l'appel d'offres pour le contrat de collecte des matières résiduelles (5 municipalités)

19 juillet réunion *Sentier des Écossais*

30 juillet atelier du conseil et séance extraordinaire

Autres

6 juillet *Sentier des Écossais* – concert à Stornoway

7 juillet *Sentier des Écossais* – spectacle à Milan

29 juillet 125^e anniversaire du pont couvert McVetty-McKenzie

6. MEMBRES DU CONSEIL

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en mai 2018.

- **Le conseiller Guy Lapointe**

- Remplaçant au conseil des maires
- Comité de gestion Internet haute vitesse MRC
- Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l'Estrie

2 juillet séance ordinaire du conseil

11 juillet rencontre avec la directrice de Transport de personnes du HSF (bénévole)

30 juillet atelier du conseil et séance extraordinaire

- **La conseillère Suzanne Jutras**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC

2 juillet séance ordinaire du conseil

30 juillet atelier du conseil et séance extraordinaire

31 juillet suivi de la formation en ligne - le comportement éthique (complétée)

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

30 juillet atelier du conseil et séance extraordinaire

- **Le conseiller Sébastien Alix**

- Comité consultatif d'urbanisme
- Environnement, protection des milieux naturels
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
- Comité consultatif de développement – développement économique
- Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

2 juillet séance ordinaire du conseil

- **Le conseiller Daniel Audet**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine

- Environnement, protection des milieux naturels
- Comité consultatif en développement – développement économique

2 juillet séance ordinaire du conseil

30 juillet atelier du conseil et séance extraordinaire

- **Le conseiller Martin Loubier**
 - Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

2 juillet séance ordinaire du conseil

12 juillet c.a. *Régie incendie des Rivières*

30 juillet atelier du conseil et séance extraordinaire

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 FIN DE CONTRAT – SYLVIO BOURQUE INSPECTEUR MUNICIPAL ET CHEF D'ÉQUIPE PAR INTÉRIM

2018-189

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU QUE le contrat de M. Sylvio Bourque, à titre d'inspecteur municipal et chef d'équipe par intérim, s'est terminé le 4 août 2018, tel que convenu entre les parties. M. Bourque demeurera disponible sur appel, selon les besoins du nouvel inspecteur municipal et chef d'équipe. Le salaire attribué lors de dépannage sera le même que celui attribué alors qu'il agissait à titre d'inspecteur municipal. Le conseil remercie M. Bourque pour le partage de son expérience et pour sa disponibilité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 NOMINATION PASCAL SÉVIGNY – INSPECTEUR MUNICIPAL ET CHEF D'ÉQUIPE

ATTENDU QUE M. Pascal Sévigny a terminé sa période de probation au poste de journalier-chauffeur et qu'il est d'accord pour occuper les fonctions d'inspecteur municipal et chef d'équipe;

EN CONSÉQUENCE;

2018-190

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE M. Pascal Sévigny est nommé inspecteur municipal et chef d'équipe en voirie. Le salaire sera tel que convenu et indiqué dans son contrat. Les autres conditions prévues à son contrat demeurent les mêmes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} juillet 2018, la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État* oblige les municipalités à prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues, dont la désignation au sein de son personnel d'un répondant en matière d'accommodement;

EN CONSÉQUENCE;

2018-191

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le conseil désigne le(la) directeur(trice) général(e) en fonction répondant(e) en matière d'accommodement et que chaque demande d'accommodement soit étudiée au cas par cas en fonction du contexte au moment où la demande est formulée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Suzanne Jutras que lors d'une prochaine séance du conseil sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 315-2012 code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité du canton de Lingwick.

Conformément à l'article 455 CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Conformément à l'article 455 CM, une copie du projet de règlement sera disponible pour toute personne en faisant la demande dans les deux (2) jours précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

L'objet du règlement est d'établir des règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi.

7.5 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N°347-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°315-2012 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE LINGWICK

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE le PL155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* a été sanctionné le 19 avril 2018;

ATTENDU QUE cette loi prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit établir les règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux que la municipalité identifiera, cette modification doit être apportée au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux pour être en vigueur au plus tard le 19 octobre 2018;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Suzanne Jutras qui a aussi présenté le projet de règlement lors de la séance du 6 août 2018;

ATTENDU QU' un avis public a été publié le 7 août 2018, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

2018-192

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

Article 1.

Le Règlement n°315-2012 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant à l'annexe A, dans les obligations particulière, la règle 9 – après-mandat :

« RÈGLE 9 – après-mandat

Dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;

2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil d'une municipalité. »

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – COLLOQUE DE LA ZONE ESTRIE

2018-193

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à participer au colloque annuel de l'ADMQ de la zone Estrie le 13 septembre prochain à Saint-Malo. Le coût d'inscription est de 90 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

2018-194

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de juillet 2018;

<i>Engagement de crédits</i>	
Administration	
Sacs poubelles, produits nettoyage	150 \$
Total administration	150 \$
Voirie – réseau routier	
Baril urée	180 \$
Gravier ch. Bourque, Poulin	850 \$
Livres de vérification mécanique	120 \$
Pneu niveleuse et cravate	975 \$
Balise signalisation et camion interdit	460 \$
Total voirie – réseau routier	2 585 \$
Parcs et terrains de jeux	
Gravier entrée pont couvert	140 \$
Contreplaqué et peinture	100 \$
Total parcs et terrains de jeux	240 \$
TOTAL :	2 975 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 PRÉSENTATION L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil l'état des activités financières au 31 juillet 2018.

7.9 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE JUILLET 2018 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
18764	Receveur général Canada	Remises de l'employeur	1 673,99 \$
18765	Ministre Revenu Québec	Remises de l'employeur	3 982,97 \$
18766	Casey Sylvester	Salaire fin 30/06/2018	
18767	Casey Sylvester	Salaire fin 07/07/2018	
18768	Village de Noël Lingwick	Subvention annuelle	250,00 \$
18769	Hydro-Québec	Éclairage de rues	227,37 \$
18770	Hydro-Québec	Garage municipal	300,52 \$
18771	Services cartes Desjardins	Congrès FQM	1 002,60 \$
18772	Casey Sylvester	Salaire fin 14/07/2018	
18773	Bell Canada	Ligne fax	82,35 \$
18774	Bell Canada	Ligne garage	81,95 \$
18775	Casey Sylvester	Salaire fin 21/07/2018	
18776	Josée Bolduc	Petite caisse	93,85 \$
18777	JN Denis inc.	Réparation, nettoyant	276,84 \$
18778	MRC du Haut-St-François	Téléphonie	201,16 \$
18779	Benoit Labbé	Gravier	1 379,70 \$
18780	Les Bétons L. Barolet	Rechargement	146 075,74 \$
18781	Josée Bolduc	Frais dépl. avr.-juil.	152,88 \$
18782	Service de pneus Comeau	Rép. pneu niveleuse	86,23 \$
18783	Centre agricole Expert	Rép. rétro., niveleuse	1 019,48 \$
18784	Monty Sylvestre	Frais juridiques	57,73 \$
18785	Casey Sylvester	Frais dépl. + cell (4 mois)	181,84 \$
18786	Axion	Wifi et tél. monte-pers.	77,62 \$
18787	Nicolas Blouin	Frais de dépl. mai-juil.	60,33 \$
18788	Pascal Sévigny	Frais de dépl. + cell.	306,87 \$
18789	CSE Incendie et sécurité	Support outils camion	526,34 \$
18790	Gé-Ro inc.	Plaque identification	15,81 \$
18791	Régie incendie des Rivières	Intervention feu moto	828,00 \$
18792	Louise Rousseau	Achat 125e (mimosa)	392,00 \$
18793	Annie Brasseur	Nouveau-né	200,00 \$
18794	Casey Sylvester	Salaire fin 28/07/2018	
18795	Céline Gagné	Frais de déplacement	120,00 \$
18796	Telus	Site web	11,67 \$
18797	Sanitaire Lac-Mégantic	Conteneur	825,14 \$
18798	Lyne Rousseau	Gâteau 125e pont couv.	100,00 \$
18799	Ent. Robert Verret	Diésel	4 372,87 \$
18800	Hydro-Québec	Pont couvert	35,13 \$
18801	Quincaillerie N.S. Girard	Nettoyant à mains	18,62 \$
18802	Sylvio Bourque	Frais de déplacement	118,65 \$
18803	Vivaco groupe coop	Pentures, fil élect., etc.	283,52 \$
18804	Garage Claude Morin	Rép. pneu niveleuse	10,35 \$
18805	Fonds info territoire	Avis de mutation	20,00 \$
18806	Alsco corp.	Buanderie	276,20 \$
18807	Valoris	Enfouissement juin, juil.	2 698,94 \$
18808	Carole Lapointe	Maïs - 125e pont couvert	78,96 \$
18809	Patrick Pouliot	Frais de dépl. + cell.	288,66 \$
18810	Hydro-Québec	OTJ	217,86 \$
18811	Hydro-Québec	Centre municipal	213,69 \$
18812	Hydro-Québec	Centre village	112,18 \$
18813	Hydro-Québec	Église Chalmers	32,43 \$
18814	Hydro-Québec	Bureau	104,40 \$
18815	Les Serres Arc-en-fleurs	Fleurs, engrais...	558,45 \$
18816	Services san. D. Fortier	Cueillette mat. rés. juin	4 042,91 \$
18825	Groupe Expert Drains	50% contrat Chalmers	13 110,03 \$
Total des chèques :			187 184,83 \$

05/07	Salaires incl. chèques	8 employés	2 876,43 \$
12/07	Salaires incl. chèques	8 employés	3 027,54 \$
19/07	Salaires incl. chèques	7 employés	2 838,25 \$
26/07	Salaires incl. chèques	7 employés	2 833,87 \$
02/08	Salaires incl. chèques	7 employés	2 833,87 \$
06/08	Martin Loubier	Rémunération élu	105,30 \$
06/08	Céline Gagné	Rémunération élu	559,77 \$
06/08	Jonatan Audet	Rémunération élu	228,89 \$
06/08	Guy Lapointe	Rémunération élu	277,30 \$
06/08	Sébastien Alix	Rémunération élu	228,89 \$
06/08	Daniel Audet	Rémunération élu	277,30 \$
06/08	Suzanne Jutras	Rémunération élu	277,30 \$
Total :			203 549,54 \$

2018-195

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 203 549,54 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2018-07-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 203 549,54 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Discussion au sujet des feux d'artifices et de la réglementation actuelle.
- On demande quels étaient les sujets de la séance extraordinaire.
- Une citoyenne félicite le conseil pour la fête soulignant le 125^e anniversaire du pont couvert et mentionne avoir trouvé très jolie l'escalier qui mène au site.
- On indique que sur le site de la Sopfeu, les feux d'artifices sont inclus dans les interdictions lorsque le temps est trop sec.
- Commentaires concernant le fauchage de route.

9. PAUSE SANTÉ

De 19 h 48 à 19 h 58

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 VÉRIFICATION MÉCANIQUE – CAMION-CITERNE

2018-196

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU d'autoriser l'inspection mécanique annuelle obligatoire du camion-citerne du service incendie. Advenant l'obligation de réparations de moins de 2 500 \$, celles-ci sont autorisées à être exécutées sur place. Pour toute réparation dont le montant serait plus élevé que 2 500 \$, la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire et les conseillers délégués aux équipements mécanisés seront avisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 SEL DE DÉGLAÇAGE

2018-197

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU d'effectuer au besoin l'achat d'une quantité approximative entre 90 et 110 tonnes de sel en vrac de la compagnie Sel Warwick. Le prix est fixé à 98 \$ la tonne, sans les taxes, livré à Lingwick (livraison avec convoyeur) selon la soumission reçue et ce prix est garanti pour la saison 2018-2019. Le sel servira à la préparation des abrasifs pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER (PAARRM)

2018-198

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 AJOUT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

2018-199

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU DE procéder à l'ajout d'une longueur de 85 pieds de glissières sur le chemin Fontainebleau, dans le secteur nommé *côte à Bertine* et d'une longueur de 24 pieds de glissières sur le chemin North Hill, entre les deux grandes côtes. Le coût prévu pour les glissières, incluant le matériel et l'installation par la compagnie Rénoflex, est de 3 995 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 ENTENTE D'ACHAT EN COMMUN CONCERNANT LE CONTRAT DE CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les Municipalités du canton de Lingwick, Chartierville, du canton de Hampden, de La Patrie et la Ville de Scotstown désirent se regrouper dans le but de procéder à une entente d'achat en commun pour procéder à des appels d'offres en commun pour des contrats de service de collecte et le transport des déchets, des matières récupérables et spéciales, acquisition de bacs roulants et/ou location de bacs, biens et autres;

ATTENDU QUE l'article 14.3 et suivants du *Code Municipal du Québec* et l'article 29.5 et suivants de la *Loi des Cités et Villes* autorisent toute municipalité à conclure une entente avec une autre municipalité, dans le but d'accomplir en commun la demande de soumission pour l'adjudication de contrats;

ATTENDU QUE les municipalités ont convenu des conditions pour une telle entente d'achat en commun;

ATTENDU QUE le regroupement serait pour la période du 6 août 2018 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QU' il y a lieu d'autoriser une telle entente;

EN CONSÉQUENCE les parties présentes conviennent de ce qui suit :

2018-200

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

1. QUE le préambule fait partie intégrante de cette résolution;
2. QUE le conseil autorise la conclusion d'une entente d'achat en commun entre les municipalités du canton de Lingwick, de Chartierville, du canton de Hampden, de La Patrie et la Ville de Scotstown relativement à la demande d'appels d'offres et l'adjudication de contrats pour les services de collecte et transport des déchets solides, des matières recyclables et d'autres services de collectes spéciales, acquisition de bacs, location de bacs, etc.;
3. QUE cette entente d'achat en commun sera valide à compter du 6 août 2018 et ce jusqu'au 31 décembre 2022;

4. QUE la Ville de Scotstown est désignée comme étant la municipalité mandataire de cette entente d'achat en commun;
5. QUE cette résolution autorise diverses conditions reliées à cette entente d'achat en commun et faisant partie de l'annexe 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ANNEXE 1 :

CONDITIONS FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DE LA RÉOLUTION N° 2018-200

À SAVOIR :

Les municipalités parties à l'entente d'achat en commun auront l'obligation d'instaurer sur tout leur territoire des bacs roulants munis d'une prise de style européenne et/ou de prise reconnu par le comité et de format suivant (pour les unités desservies par 26 collectes annuelles) :

Pour la récupération : capacité de 240 et/ou 360 litres

Pour les déchets : capacité de 240 et/ou de 360 litres.

À une date ultérieure, il sera proposée pour les collectes des déchets et des matières récupérables pour les collectes en alternance aux deux (2) semaines sur l'ensemble des municipalités concernées et ce pour le secteur résidentiel. Les catégories telles que les commerces, industries, institutions, etc., pourront recevoir un service adapté à leurs besoins et le type de conteneur adapté à ce service.

L'obligation par chacune des municipalités parties à l'entente de voir à se conformer et d'appliquer les catégories retenues d'immeubles afin de déterminer le nombre d'unités pouvant recevoir le service de collecte des déchets et/ou des matières récupérables au fin de taxation municipale.

La Ville de Scotstown étant nommée « *municipalité mandataire* » pour l'entente d'achat en commun des municipalités de Chartierville, du canton de Hampden, de La Patrie, du canton de Lingwick et de la ville de Scotstown.

Les frais de secrétariat, d'administration, de poste, de publication des appels d'offres, de vérification et d'avis juridiques sont assumés par les 5 municipalités parties à l'entente et répartis en parts égales.

L'entente d'achat en commun des municipalités de Chartierville, du canton de Hampden, de La Patrie, du canton de Lingwick et la ville de Scotstown sera en fonction à partir du 6 août 2018 et se terminera le 31 décembre 2022.

Chaque municipalité devra faire parvenir sa résolution d'adhésion à la municipalité mandataire.

Un comité est composé de représentants de chaque municipalité, soit d'office le maire et un représentant substitut ou de deux membres du conseil. Chaque municipalité aura droit à un (1) vote par municipalité.

Le comité tiendra un minimum de deux (2) réunions par année, soit à la fréquence de 6 mois et des réunions spéciales pourront être convoquées au besoin.

Un avis de convocation sera transmis à chaque municipalité partie à l'entente dans un délai de 7 jours au préalable.

L'entente pourra être modifiée en tout temps par vote unanime des municipalités parties à l'entente.

Une résolution adoptée par chacune des municipalités parties à l'entente d'achat en commun devra être adoptée spécifiquement lors de demande d'appels d'offres, l'adjudication de contrats et/ou l'acquisition de biens pour les services de collecte des déchets et/ou matières récupérables et/ou spéciales, acquisition de biens et autres.

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 SENTIER DES ÉCOSSAIS – CONTRIBUTION D'ADHÉSION

ATTENDU QUE le CLD et la SADC du Haut-Saint-François ont l'intention de s'impliquer à la création d'une structure propre au *Sentier des Écossais*;

2018-201

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le canton de Lingwick adhère au *Sentier des Écossais* et accepte de payer la contribution d'adhésion des municipalités, soit un montant de 2 000 \$, aux conditions suivantes :

- qu'un sous-comité officiel soit formé, incluant la nomination d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier pour la gestion du *Sentier des écossais*;
- que ce sous-comité ait son propre budget de fonctionnement;
- que des règles soient établies concernant l'adhésion des municipalités et/ou organismes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 AMÉNAGEMENT DU PARC DU BELVÉDÈRE

2018-202

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU d'autoriser les travaux de stabilisation du promontoire et d'enlèvement des vieilles barres d'armature d'un ancien pont au parc du belvédère. Le montant maximal alloué pour ces travaux est celui indiqué dans la soumission reçue en 2017. Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, centre de service de Cookshire assumera 50% des coûts pour l'enlèvement des vieilles barres d'armature puisqu'elles proviennent de l'ancienne route 108.

Les prix devront être indiqués séparément de la façon suivante :

Pour la stabilisation du promontoire, les travaux incluent :

- stabiliser du mur de roches sur le bord de l'eau
- excaver
- enlever le surplus de matériel
- remplacer le mur de roche
- remplacer le matériel avec une nouvelle pente.

Pour l'enlèvement des vieilles barres d'armature, les travaux incluent :

- sortir les barres d'armature d'acier
- excaver.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16 SUJETS DIVERS

16.1 REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES – 125^e ANNIVERSAIRE DU PONT COUVERT

2018-203

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil remercie tous les bénévoles s'étant impliqués dans la réalisation des célébrations soulignant le 125^e anniversaire du pont couvert McVetty-McKenzie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-204

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 46.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.